

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 3 octobre 2025
(webconférence)**

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 3 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré

Objet : Demande d'accréditation hors vague

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur le dossier de demande d'accréditation hors vague - création de la licence Professorat des écoles (LPE) pour l'année universitaire 2026-2027.

Résultat du vote	Membres en exercice	61
	Nombre de membres présents ou représentés	38
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	38

Avis : FAVORABLE

La demande d'accréditation hors vague est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Pointe-à-Pitre, le 8 octobre 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





CONVENTION-CADRE

Liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques pour la mise en œuvre de la licence professorat des écoles

Entre les soussignés :

L'académie de Guadeloupe représentée par Monsieur Gabriel FIONI, recteur de la région académique de Guadeloupe, ci-après désignée l'académie de Guadeloupe,

L'académie de Martinique représentée par Madame Nathalie MONS, rectrice de la région académique de Martinique, ci-après désignée l'académie de Martinique,

Et

L'université des Antilles, représentée par Monsieur Michel GEOFFROY, président de l'Université des Antilles, ci-après désignée l'université,

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

L'université des Antilles se voit confier la mise en place d'une mention de licence Professorat des écoles ayant pour objectif de promouvoir auprès des étudiants une culture professionnelle de professeur des écoles, et de leur proposer une préparation au concours de recrutement des personnels du premier degré.

L'objectif de cette présente convention est de préciser la stratégie opérée et les modalités de réflexion et d'actions mutualisées conduites par les académies de Guadeloupe et de Martinique et l'université pour proposer une formation de licence favorisant la réussite aux concours de recrutement des enseignants et personnels d'éducation, tout en permettant une poursuite d'étude.

Article 1er : Élaboration de la carte des formations

Les enseignements de la licence Professorat des écoles (LPE) couvrent un volume horaire de 1590 heures d'enseignements réparti en cinq blocs :

1. S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire – 1110 heures
2. Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage – 120 heures
3. S'approprier le cadre institutionnel d'exercice du métier – 120 heures
4. Construire son projet professionnel – 120 heures
5. Adaptation à chaque territoire – 120 heures

Article 2 : Définition des capacités d'accueil

La Licence Professorat des écoles est structurée en deux parcours territorialisés : un parcours en Guadeloupe porté par l'UFR des Humanités Caraïbéennes (faculté Roger Toumson) et un parcours en Martinique porté par l'UFR Sciences Technologies Environnement. La capacité d'accueil de cette licence est fixée à 30 étudiants pour chaque parcours afin :

- D'assurer un accompagnement de qualité et un suivi personnalisé des étudiants en formation initiale ;
- De répondre aux besoins estimés par les rectorats en termes de flux de futurs professeurs des écoles à former localement, complétant les autres voies d'accès au concours ;
- De garantir une pédagogie active et professionnalisante, notamment à travers les stages, les interventions de terrain, et les travaux en petits groupes.

Article 3 : Constitution des équipes pluri-catégorielles

Les équipes engagées dans cette formation sont composées d'enseignants de l'université et d'enseignants du premier et du second degré afin :

- D'assurer un équilibre entre ancrage scientifique et préparation aux pratiques professionnelles,
- De permettre aux étudiants de bénéficier d'un accompagnement concret et d'une progressive immersion dans les réalités du métier.

L'Université mobilise une équipe composée :

- D'enseignants-chercheurs titulaires et/ou contractuels (professeurs des universités, maîtres de conférences et enseignants-chercheurs associés) assurant les enseignements théoriques fondamentaux (sciences de l'éducation, didactiques disciplinaires, psychologie, sociologie, sciences du langage, lettres, mathématiques, sciences expérimentales, etc.).
- De PRAG et PRCE contribuant à l'encadrement des enseignements disciplinaires et didactiques, dans une logique de professionnalisation des étudiants.
- D'ATER, doctorants contractuels et vacataires spécialisés, venant en appui pour certains modules spécifiques ou ateliers pratiques.

Les rectorats des académies de Guadeloupe et de Martinique mettent à disposition des enseignants du premier degré (PEMF, enseignants-ressource) et du second degré (professeurs certifiés et agrégés) afin de contribuer :

- Aux modules de didactique des disciplines scolaires,
- Aux stages d'observation et de pratique accompagnée,
- Aux retours d'expérience professionnelle et ateliers d'analyse de pratiques.
- Aux modules sur les valeurs de la République,
- Aux modules sur le cadre institutionnel de l'éducation nationale,
- Aux modules de pédagogie générale.

La maquette pédagogique prévoit un ratio équilibré entre :

- 50% d'enseignements assurés par des universitaires, garantissant l'apport scientifique et académique,
- 50 % d'enseignements confiés à des personnels académiques, assurant l'ancrage professionnel et la préparation à la pratique en classe.

Article 4 : Organisation des semaines de stage

Les enseignements de la Licence Professorat des écoles sont complétés par 16 semaines de stage réparties entre le semestre 1 et le semestre 5 :

- Semestre 1 : 1 semaine de stage d'observation massé en école
- Semestre 2 : 2 semaines de stage d'observation massé en école
- Semestre 3 : 2 semaines de stage d'observation massé en école
- Semestre 4 : 4 semaines de stage de pratique accompagnée filé en école + 1 semaine de stage d'observation massé en collège
- Semestre 5 : 6 semaines de stage de pratique accompagnée filé en école

Les étudiants seront accompagnés par un référent désigné par l'université et un référent désigné dans l'établissement d'accueil par le rectorat concerné. Des temps de concertation et d'accompagnement commun entre ces deux référents devront être aménagés.

Dans chaque académie, les berceaux de stage seront implantés dans des écoles maternelles, élémentaires ou primaires, ainsi que dans des collèges sur l'ensemble du territoire.

Article 5 : Réorientation ou Passerelles

L'université permettra aux étudiants en LPE de se réorienter dans une autre licence dès le second semestre, notamment si les attentes des étudiants venaient à évoluer après les stages d'observation.

La Direction de l'Orientat[i]on des Stages et de l'Insert[i]on Professionnelle (DOSIP) accompagnera les étudiants dans leur réflexion sur un nouveau projet d'études, en mettant en place des actions pour les informer sur les procédures de Réorientation ou de Passerelles mises en place vers d'autres mentions de licence.

Article 6 : Durée de la convention

Cette convention est conclue pour une durée nécessaire à l'obtention de la licence, renouvelable expressément et révisable autant que de besoin.

Fait en trois exemplaires originaux à xxx,

Le ...

Le recteur de
l'académie de
Guadeloupe

La rectrice de
l'académie de
Martinique

Le président de
l'Université des
Antilles

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

Université des Antilles

Campus de Fouillole – Administration Générale

BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre Cedex

president@univ-antilles.fr

UAI : 9710585J

Composante(s) qui porte(nt) la licence :

- *Sur le pôle Martinique* : UFR Sciences Technologies Environnement (STE)
- *Sur le pôle Guadeloupe* : Faculté Roger Toumson – UFR des Humanités Caraïbéennes (Lettres, Langues et Sciences Humaines)

Éventuellement, établissement(s) partenaire(s) = (1 seul établissement qui inscrit et diplôme mais qui conventionne avec d'autres établissements) : nc

À noter : cette campagne d'accréditation est prévue en 2 temps.

1. **Avant le 15 juin 2025**, renvoyer le pré-dossier composé de 4 pages maximum ainsi que l'annexe 1 (note d'intention) à l'adresse suivante :
accreditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr
2. **Avant le 30 septembre 2025**, adresser les pré-dossier et dossier avec les pièces justificatives suivantes :
 - convention(s) avec le rectorat évoquant les besoins et la nature des berceaux, les moyens RH et les capacités d'accueil
 - procès-verbal des votes dans les instances
 - pourcentage prévisionnel des catégories d'intervenants université (la liste n'est pas attendue)
 - estimation des ressources humaines rectorat
 - note expliquant comment le système d'information de scolarité permet d'attester la dispense d'épreuve d'admissibilité au CRPE (validation sans compensation des ECTS affectés au bloc 1 en L1 et en L2 ainsi que la validation des ECTS rattachés aux disciplines mathématiques et numératie et français et compétences langagières).

Le dossier complet (pré-dossier et dossier) est à transmettre à l'adresse suivante :

accreditation.formation-enseignants@enseignementsup.gouv.fr

Merci de bien vouloir respecter le nombre de pages attendu.

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

Table des matières

1. Pré-dossier (à transmettre avant le 15 juin)
 - A. Renseignements administratifs
 - B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles »
 - C. Présentation synthétique du projet de la LPE au sein de la stratégie de l'établissement
2. Dossier (à transmettre pour le 30 septembre) + pièces justificatives
 - D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (ajouter projet de convention en annexe)
 - E. Initiation à la recherche
 - F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage
 - G. Moyens humains prévus

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

A. Renseignements administratifs

Établissement porteur : Université des Antilles

Composantes impliquées :

- UFR Sciences Technologies Environnement (STE), site de Martinique
- UFR Langues et Sciences Humaines (Faculté RT- Humanités Caribéennes), site de Guadeloupe

Coordination pédagogique du projet :

JOUBERT Anne-Line /Directrice du Département de Lettres/UFR Roger Toumson

GARCON Manuel / Responsable du parcours 3PE/INSPE de l'académie de Martinique

Responsable administratif du projet : COMBET Murielle - DEVE

Contact référent pour le ministère : murielle.combet@univ-antilles.fr Tel. : 0590 48 34 08

Coordination avec les rectorats : Projet construit en lien avec le rectorat de la région académique Guadeloupe et le rectorat de la région académique Martinique.

Date prévisionnelle d'ouverture : septembre 2026

Demande hors-vague justifiée par :

- La réforme nationale de la formation initiale des professeurs des écoles
- La nécessité d'anticiper l'ouverture de la LPE sur les territoires ultramarins pour garantir la continuité et l'équité d'accès à la formation

	Mandats	Nom – Prénom	Mail
Pour l'université	Président(e) de l'université	Pr GEOFFROY Michel	president@univ-antilles.fr
	Référent(e) VP CFVU Guadeloupe	Pr AURORE Guylène	guylene.aurore@univ-antilles.fr
	Référent(e) VP CFVU Martinique	Dr JOACHIM Jean-Louis	jean-louis.joachim@univ-antilles.fr
Si université(s) partenaire(s)	Président(e) de l'université		
	Référent(e) (contact : VP CFVU ou autre)		
Pour le Rectorat	Recteur / Rectrice de région académique Guadeloupe	FIONI Gabriele	ce.recteur@ac-guadeloupe.fr
	Recteur / Rectrice de région académique Martinique	MONS Nathalie	ce.recteur@ac-martinique.fr
	Contact : Référent Académie Guadeloupe	LOMON Fabrice	fabrice.lomon@ac-guadeloupe.fr
	Contact : Référent Académie Martinique	MONVILLE-LETU Liliane	liliane.monville-letu@ac-martinique.fr

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

B. Cartographie de l'offre de formation initiale en licence « professorat des écoles » (2 pages maximum)

À ce jour, seul le parcours 3PE adossé à la licence de Mathématiques est proposée à l'Université des Antilles. Les étudiants poursuivent en master MEEF.

Par ailleurs, d'autres licences disciplinaires (Humanités, Lettres, STAPS, Sciences de l'Éducation) n'offrent pas de parcours dédié à la préparation du CRPE, mais proposent en L2 et L3 des UE de préprofessionnalisation qui ont été conçues comme des propédeutiques au master MEEF Premier degré : « Didactique du français dans le Premier degré », « Initiation aux métiers de l'éducation », « Mathématiques pour PE », « Activités de l'enseignant d'EPS », « Spécificités de publics et inclusion des élèves à besoins », « Agir dans le cadre des valeurs de la république », « Evaluation dans les systèmes éducatifs et de formation », « Approches didactiques,...

Licence Mathématiques – Parcours PPPE (le cas échéant)

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
Licence PPPE Date de création : Septembre 2021 Licence d'adossement : Mathématiques Capacité d'accueil : 30	Martinique	Licence PPPE <i>Maintien L2 et L3 : OUI</i> Capacité d'accueil :	Martinique
		Nouvelle licence LPE Composantes UFR STE Ouverture uniquement en L1 : OUI Ouverture en L1 et en L2 : NON	Martinique

2025-2026		Rentrée 2026	
Formations	Site(s)	Formations	Sites(s)
Licence PPPE Date de création : septembre 2022 Licence d'adossement : Mathématiques Capacité d'accueil : 30	Guadeloupe	Licence PPPE <i>Maintien L2 et L3 : OUI</i> Capacité d'accueil :	Guadeloupe
		Nouvelle licence LPE Composantes UFR RT Ouverture uniquement en L1 : OUI Ouverture en L1 et en L2 : NON	Guadeloupe

Pré-dossier et dossier de demande d'accréditation hors-vague

Création de la licence Professorat des écoles (LPE)

Rentrée universitaire 2026-2027

C. Présentation synthétique du projet de LPE au sein de la stratégie de l'établissement (1 page maximum)

Dans le cadre de la réforme nationale de la formation des professeurs des écoles, l'Université des Antilles (UA) souhaite ouvrir à la rentrée 2026 une **Licence Professionnelle de l'Enseignement (LPE)** structurée en **deux parcours territorialisés** : un en **Guadeloupe**, un en **Martinique**, avec une **capacité d'accueil de 30 étudiants sur chaque site** en première année.

La création de cette LPE à l'Université des Antilles s'inscrit dans une stratégie institutionnelle ambitieuse de renforcement de l'offre de formation professionnalisante, d'ancrage territorial, et de réduction des inégalités d'accès à la fonction publique enseignante dans les territoires ultramarins. Le soutien actif des rectorats, l'implication des UFR concernées en cohérence avec les INSPE de Guadeloupe et de Martinique, la complémentarité des deux parcours proposés, et l'engagement institutionnel fort de l'université garantissent la faisabilité, la pertinence et la pérennité du projet.

1. Positionnement stratégique dans l'offre de formation

La LPE s'inscrit dans une dynamique globale de **professionnalisation dès la licence** et dans la continuité de l'engagement de l'établissement à former localement des enseignants qualifiés pour répondre aux besoins des académies de Guadeloupe et de Martinique.

Elle vient remplacer et actualiser l'offre antérieure constituée du parcours PPPE adossé à la licence de Mathématiques. La LPE se distingue des licences disciplinaires classiques (Lettres, Histoire, Mathématiques...) par sa finalité professionnelle immédiate, son articulation directe avec le terrain scolaire, et sa préparation progressive au concours.

Par ailleurs, elle complète de manière cohérente l'offre régionale, en amont du master MEEF rénové dispensé aux deux INSPÉ de Guadeloupe et de Martinique, garantissant ainsi une continuité pédagogique et territoriale dans le parcours de formation des futurs enseignants.

2. Choix des composantes porteuses

Le projet repose sur une organisation bi-insulaire concertée, chaque site universitaire développant un parcours adapté aux ressources pédagogiques locales et aux besoins spécifiques du territoire :

- En **Martinique**, la LPE est portée par l'**UFR Sciences Technologies Environnement (Faculté STE)**, forte de son expertise disciplinaire dans les sciences fondamentales et expérimentales, contribuant à répondre à la demande d'enseignants du Premier degré maîtrisant les fondamentaux scientifiques.
- En **Guadeloupe**, la LPE est portée par l'**UFR des Humanités Caribéennes (Faculté Roger Toumon)**, dont l'offre pluridisciplinaire en Lettres, Langues, Sciences Humaines, résolument ancrée dans nos territoires, fournit un socle essentiel à la formation des enseignants du cycle 1 (maîtrise de la langue française, savoirs fondamentaux en langues vivantes et histoire-géographie, connaissance d'enjeux culturels et sociologiques tant nationaux que régionaux).

Cette organisation assure à la fois la cohérence nationale de la formation et une adéquation locale avec les compétences disciplinaires et pédagogiques nécessaires dans les écoles de nos territoires antillais.

3. Capacités d'accueil prévues

L'Université des Antilles prévoit une **capacité d'accueil maximale de 30 étudiants par site** (soit **60 étudiants au total en L1**), ce qui permet :

- d'assurer un **accompagnement de qualité et un suivi personnalisé** des étudiants en formation initiale ;
- de répondre aux **besoins estimés par les rectorats** en termes de flux de futurs professeurs des écoles à former localement, complétant les autres voies d'accès au concours,
- de garantir une **pédagogie active et professionnalisante**, notamment à travers les stages, les interventions de terrain et les travaux en petits groupes.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

D. Présentation opérationnelle de la licence au regard du cadrage national (2 pages maximum)

➤ Répartition prévisionnelle des blocs et des volumes horaires

	Licence 1	Licence 2	Licence 3	TOTAUX
BLOC 1 S'APPROPRIER LES SAVOIRS POUR ENSEIGNER À L'ÉCOLE PRIMAIRE 1110 heures	400	380	330	1110
BLOC 2 ANALYSER LES CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS ET DES CONTEXTES D'ENSEIGNEMENT-APPRENTISSAGE 120 heures	40	40	40	120
BLOC 3 S'APPROPRIER LE CADRE INSTITUTIONNEL D'EXERCICE DU MÉTIER 120 heures	72	24	24	120
BLOC 4 CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL 120 heures	32	44	44	120
BLOC 5 ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE 120 heures	40	40	40	120
	584	528	478	1590

➤ Passerelles et autre(s) dispositif(s) permettant une réorientation en cours de cursus

La Licence Professorat des Écoles (LPE) s'inscrit pleinement dans l'architecture nationale du LMD et prévoit des dispositifs de réorientation pour sécuriser les parcours étudiants, tant au sein de la formation qu'à l'extérieur de celle-ci.

1. Passerelles internes à l'Université des Antilles

Passerelles vers d'autres parcours de licence, en fin du S1 ou du S2 :

- Les étudiants du **parcours Lettres** peuvent rejoindre, en fonction de leur niveau et de leurs résultats, une Licence Lettres, une Licence Sciences de l'Éducation, une Licence Humanités, une Licence Histoire, ou une Licence Géographie.
- Les étudiants du **parcours Mathématiques** peuvent s'orienter vers une Licence Mathématiques ou une Licence Sciences de l'Éducation.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

2. Passerelles externes

Les étudiants peuvent rejoindre une licence générale équivalente (Lettres, Sciences du langage, Sciences de l'Éducation, Mathématiques...) dans une autre université française.

3. Dispositifs de réorientation en cours de cursus

- **Réorientation interne semestrielle** : à l'issue du semestre 1 ou 2, les étudiants peuvent bénéficier d'une réorientation facilitée vers une licence généraliste proche, grâce à des unités d'enseignement mutualisées (notamment en UE disciplinaires).
- **Validation partielle des acquis** : les enseignements suivis dans la LPE peuvent être validés comme équivalences partielles dans les licences Lettres, Sciences du langage ou Mathématiques.... Les étudiants pourront bénéficier de la compensation d'ECTS.
- **Tutorat d'accompagnement** : un dispositif d'accompagnement à l'orientation pourra être proposé via le Direction de l'Orientat[i]on, des stages et de l'Insertion Professionnelle (DOSIP).

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

E. Initiation à la recherche (1 page maximum)

LPE parcours Lettres (Guadeloupe)

10 enseignants-chercheurs.

Composantes de rattachement : faculté Roger Toumson, INSPÉ Guadeloupe

Laboratoires de rattachement : CRILLASH, CRREF, AIHP.

LPE parcours Mathématiques (Martinique)

10 enseignants-chercheurs.

Composantes de rattachement : Faculté STE, INSPÉ Martinique et Faculté Jean Bernabé.

Laboratoires de rattachement : CREEF, L3MA, CRILLASH, LAMIA.

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

F. Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage (1 page maximum)

	L1		L2		L3	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Semaines en école primaire	1 semaine (4 jours) Massé	2 semaines (8 jours) Massé	2 semaines (8 jours) Massé	4 semaines (8 jours) Filé 2 jours/semaine	6 semaines (12 jours) Filé 2 jours/semaine	—
Nombre de semaines autre contexte	0	0	0	1 semaine Massé En collège : classes, vie scolaire, CDI	0	—
Période	Début décembre (à adapter selon calendrier stage M1)	Après Pâques (à adapter selon calendrier stage M1)	Novembre-décembre (à adapter selon calendrier stage M1)	Janvier-février (à adapter selon calendrier stage M1)	Entre la Toussaint et Noël (à adapter selon calendrier stage M1)	—
Type	Stage d'observation par groupe de 2-3 stagiaires	Stage d'observation par groupe de 2-3 stagiaires	Stage d'observation par groupe de 2-3 stagiaires	Pratique accompagnée (SOPA) en binôme.	Pratique accompagnée (SOPA) en binôme.	—
Accompagnement	AVANT : Université (enseignant réfèrent) Présentation du Portfolio Grille d'observation	AVANT : Université (enseignant réfèrent) Analyse réflexive	AVANT : Université (enseignant réfèrent) Analyse réflexive	AVANT : Université (enseignant réfèrent)	AVANT : Université (enseignant réfèrent)	—
	PENDANT : Encadrement par un réfèrent désigné dans l'établissement d'accueil BESOIN ACADÉMIE : 10-15 supports	PENDANT : Encadrement par un réfèrent désigné dans l'établissement d'accueil BESOIN ACADÉMIE : 10-15 supports	PENDANT : Encadrement par un réfèrent désigné dans l'établissement d'accueil BESOIN ACADÉMIE : 10-15 supports	PENDANT : Encadrement par un réfèrent désigné dans l'établissement d'accueil BESOIN ACADÉMIE : 15 supports	PENDANT : Encadrement par un réfèrent désigné dans l'établissement d'accueil Université (visite de l'enseignant réfèrent) BESOIN ACADÉMIE : 15 supports	—
	APRÈS : ROPA (Rapport d'observation et de pratique accompagnée) université Portfolio de l'étudiant (séances observées) Individuel ou binôme Évaluation formative par compétences	APRÈS : ROPA (Rapport d'observation et de pratique accompagnée) université Portfolio de l'étudiant (Analyse réflexive des pratiques) Évaluation sommative	APRÈS : ROPA (Rapport d'observation et de pratique accompagnée) Université Portfolio de l'étudiant (Analyse réflexive séances pratiquées) Grille d'évaluation du réfèrent terrain Évaluation formative par compétences	APRÈS : ROPA (Rapport d'observation et de pratique accompagnée) Université Portfolio de l'étudiant (Analyse réflexive séances pratiquées) Évaluation sommative Grille d'évaluation du réfèrent terrain Pas de note (rapport de stage élaboré par le stagiaire, noté).	APRÈS : Université Bulletin de visite par l'enseignant réfèrent université Grille d'évaluation du réfèrent terrain Évaluation sommative	—

Réfèrent : MAT, EMF ou enseignant ressource

Dossier de demande d'accréditation hors-vague
Création de la licence Professorat des écoles (LPE)
Rentrée universitaire 2026-2027

G. Moyens humains prévus (1 page)

La mise en œuvre de la licence *Professorat des Écoles* repose sur une équipe pédagogique pluri catégorielle, articulant à la fois les compétences universitaires et académiques afin de garantir une formation de qualité, adaptée aux exigences du métier d'enseignant.

1. Moyens universitaires

L'Université mobilisera une équipe composée :

- **Enseignants-chercheurs titulaires et/ou contractuels** (professeurs des universités, maîtres de conférences et enseignants-chercheurs associés) assurant les enseignements théoriques fondamentaux (sciences de l'éducation, didactiques disciplinaires, psychologie, sociologie, sciences du langage, lettres, mathématiques, sciences expérimentales, etc.).
- **PRAG et PRCE** contribuant à l'encadrement des enseignements disciplinaires et didactiques, dans une logique de professionnalisation des étudiants.
- **ATER, doctorants contractuels et vacataires spécialisés**, venant en appui pour certains modules spécifiques ou ateliers pratiques.

Cette répartition assure un équilibre entre **ancrage scientifique** et **préparation aux pratiques professionnelles**.

2. Moyens académiques

Le rectorat de l'académie s'engagera, par convention, à mettre à disposition des enseignants du premier degré (PEMF, conseillers pédagogiques, inspecteurs) et du second degré (professeurs certifiés et agrégés) afin de contribuer :

- aux modules de didactique des disciplines scolaires,
- aux stages d'observation et de pratique accompagnée,
- aux retours d'expérience professionnelle et ateliers d'analyse de pratiques.

Ces interventions permettront aux étudiants de bénéficier d'un accompagnement concret et d'une progressive immersion dans les réalités du métier.

3. Ratio et équilibre des catégories de personnels

La maquette pédagogique prévoit un ratio équilibré entre :

- **50% d'enseignements assurés par des universitaires**, garantissant l'apport scientifique et académique,
- **50 % d'enseignements confiés à des personnels académiques**, assurant l'ancrage professionnel et la préparation à la pratique en classe.

Cette répartition reflète la complémentarité indispensable entre savoirs académiques et professionnalisation des futurs enseignants.

4. Conventions et engagements pluriannuels

Une convention-cadre pluriannuelle entre l'Université et le Rectorat viendra formaliser :

- la mise à disposition d'enseignants académiques (quotités horaires et profils),
- l'organisation et la reconnaissance des stages,
- le suivi et l'évaluation des dispositifs pédagogiques.

Cette articulation institutionnelle forte assurera la pérennité des moyens humains affectés à la formation et garantira aux étudiants une cohérence entre les enseignements théoriques, didactiques et pratiques.